

Rapport de consultation publique remis à la Direction générale des forêts de l'Outaouais au MRNF

La consultation portait sur l'ajout de secteurs d'intervention potentiels au Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour les unités d'aménagement suivantes :

Unité de gestion de la Coulonge UA 71-51 et 71-52

Unité de gestion de la Basse-Lièvre UA 72-51

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga UA 73-51, 73-52, 74-51

Ce rapport a été préparé par



Dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

Décembre 2025

Table des matières

Introduction.....	3
1. Objectifs de la consultation publique	3
2. Principes devant guider la consultation publique	4
3. Portée et limites de la consultation publique	4
4. Déroulement de la consultation publique	5
4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique.....	5
4.2 Bilan de la consultation publique.....	6
4.3 Liste des personnes et organismes ou groupes ayant émis des commentaires.....	8
5. Recommandations.....	10
6. Commentaires reçus.....	12
7. Commentaires concernant le processus de consultation	16
Annexe 1: Avis public.....	17
Annexe 2: Commentaires de la Fédération des pourvoiries du Québec	18
Annexe 3: Commentaires de l'organisme Forêt Vive.....	26
Annexe 4: Commentaires d'un groupe de villégiateurs près du Lac Lytton	29

Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de mars 2025 une nouvelle entente de délégation avec le ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Cette entente se terminant le 31 mars 2027 confie aux délégués une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Des secteurs d'intervention potentiels (SIP) ont été ajoutés au PAFIO 2023-2028. Ces SIP sont composés de **travaux sylvicoles commerciaux et non-commerciaux** ainsi que de **travaux visant à récupérer les bois affectés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette**.

Le présent document constitue le rapport de la consultation publique qui s'est déroulée du 28 octobre au 21 novembre 2025 concernant les nouvelles activités forestières qui ont été ajoutées au PAFIO 2023-2028 pour la région de l'Outaouais.

1. Objectifs de la consultation publique¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- Répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- Favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- Harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- Permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

¹ Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 21 avril 2021

2. Principes devant guider la consultation publique²

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- La consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- La population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- L'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- Un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

3. Portée et limites de la consultation publique³

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

²Source : Ibid.

³Source : Ibid.

4. Déroulement de la consultation publique

4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique

La MRC de Pontiac a été avisée le 29 août 2025 par un courriel de la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais au MRNF de la tenue d'une consultation publique du 28 octobre au 21 novembre 2025 concernant les secteurs d'intervention potentiels qui s'ajouteront au Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2023-2028 et aux Plans d'aménagement spéciaux pour la récupération des bois affectés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Annonces

Moyen	Précisions
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (34 destinataires)	Transmission des cartes et des fichiers de forme des secteurs visés par la consultation publique – 12 septembre 2025
Courriel à la MRC de Pontiac et au coordonnateur de la TRGIRTO	Transmission de l'avis public de la consultation publique – 10 octobre 2025
Courriel transmis aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (707 destinataires)	Annonce de la tenue de la consultation publique, précisions pour s'inscrire à une séance d'information et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires via le formulaire géoréférencé – 28 octobre 2025
Avis sur le site web de la TRGIRTO et affichage d'une publicité sur la page Facebook de la TRGIRTO	Lien vers la carte interactive du MRNF concernant les secteurs d'intervention potentiels qui s'ajouteront au PAFIO 2023-2028 – 28 octobre 2025
Communiqué de presse aux médias	Communiqué de presse du MRNF sur la consultation publique des PAFIO en Outaouais – 28 octobre 2025
Avis public (voir annexe 1)	Avis public publié sur les pages LinkedIn et Facebook du MRNF à compter du 28 octobre 2025
Avis public (voir Annexe 1)	Avis public publié par le MRNF dans les médias locaux et régionaux de l'Outaouais. <ul style="list-style-type: none">• Le Droit – 29 oct. au 4 nov. 2025 (site web) (FR)• Station radio CHGA – 29 oct. au 4 nov. 2025 (site web) (FR)• Station radio CHIP – 29 oct. au 4 nov. 2025 (site web, capsule audio) (EN)• Journal Pontiac – 22 octobre 2025 (FR, EN)• Le Bulletin de Gatineau – 22 octobre 2025 (FR, EN)• The Low-Down Hull – 29 octobre 2025 (EN)

Accessibilité aux secteurs d'intervention potentiels qui s'ajouteront au PAFIO

Les personnes qui n'avaient pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus d'informations devaient communiquer par courriel à Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 701449. Une réponse aux messages vocaux et les courriels était donnée dans un délai de deux jours ouvrables.

Les secteurs d'intervention potentiels qui s'ajouteront au PAFIO 2023-2028 étaient accessibles du 28 octobre au 21 novembre 2025 via le site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et le site web du MRNF aux adresses suivantes :

www.trgirto.ca/fr/consultations/pafio-novembre-2025

www.quebec.ca/consultations-foret-outaouais

Envoi par courriel

L'outil de marketing par courriel Cyberimpact a été utilisé pour procéder à un envoi par messagerie électronique tel que précisé au tableau de la page 6.

L'envoi courriel à participer à la consultation publique a généré plusieurs statistiques dont celles-ci : sur les 707 destinataires rejoints, 216 destinataires (30 %) ont ouvert le message et 563 destinataires (7 %) ont cliqué sur un des hyperliens inclus dans le message.

4.2 Bilan de la consultation publique

Présentation à la TRGIRTO

Il n'y a pas eu de présentation faite par les professionnels du MRNF aux représentants de la TRGIRTO.

Le 12 septembre 2025, les professionnels du MRNF ont transmis aux représentants de la TRGIRTO l'hyperlien pour accéder aux fichiers de forme montrant la localisation des secteurs d'intervention potentiels visés par la consultation publique et qui seront ajoutés au PAFIO 2023-2028.

Séances d'information

Deux séances d'information en mode virtuel ont été organisées. Ces séances se sont tenues le 4 novembre 2025 de 12h30 à 13h30 et le 5 novembre 2025 de 19h00 à 20h00. On a compté dix (10) participants incluant le coordonnateur de la TRGIRTO et quatre (4) professionnels du MRNF. Ces séances d'information avaient pour objectif d'expliquer comment participer à la consultation publique et de montrer comment les commentaires recueillis seront pris en compte par le MRNF.

Le tableau suivant présente le nombre de participants aux séances d'information par groupe d'intérêt.

Groupe d'intérêt	Nombre de participants
Villégiateurs, détenteurs de bail	2
Municipalités	1
Organisme voué à la protection de l'environnement	1
Médias	1
Total	5

Participation à la consultation publique

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux participants à la consultation publique.

À quel titre le participant émet ses commentaires	Nombre de participants
À titre personnel	4
Pour un organisme ou un groupe	6
Total	10

Demandes d'information	Nombre de demandes
Par courriel au coordonnateur de la TRGIRTO	1
Par courriel au MRNF	1
Par téléphone au MRNF	1
Total	3

Mode de réception des commentaires reçus	Nombre de commentaires reçus
Commentaires géoréférencés en ligne (outil web du MRNF)	13
Commentaires transmis par courriel au MRNF	0
Téléversement de documents PDF via trgirto.ca	3
Total	16

Participants à la consultation publique selon le type d'utilisateur	Nombre de participants
Villégiateurs et propriétaires riverains (individus et groupes)	5
Municipalités, MRC	2
Zec, pourvoiries, réserve faunique	2
Organisme environnemental	1
Total	10

Type de préoccupation selon les commentaires reçus	Nombre de participants ayant fait mention
Aire protégée (nouvelle proposition au MELCCFP)	1
Proximité d'infrastructures (chalets, camping, sentiers VHR, autres)	5
Proximité d'un sentier de randonnée	2
Conservation de la biodiversité	1
Protection des sols et de la régénération	1
Conservation des habitats fauniques	2
Quiétude des utilisateurs (villégiateurs, chasseurs, VHR, autres)	2
Chemins forestiers (localisation, encadrement visuel, autres)	6
Travaux forestiers (type de traitement, période de réalisation)	5
Transport du bois (sécurité routière, période de transport)	1
Protection des lacs (encadrement visuel, bandes riveraines, autres)	3

Unité d'aménagement visée selon les commentaires reçus	Nombre de commentaires reçus
071-51	1
071-52	1
072-51	4
073-51	3
073-52	2
074-51	3
Total	14

Moyen par lequel les participants ont été informés de la consultation publique	Nombre de participants
Lettre ou courriel du MRNF	1
Autre organisme que le MRNF ou autre moyen de communication	5
Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais	4
Total	10

4.3 Liste des personnes et organismes ou groupes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme ou groupe
Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue		✓
Fédération des pourvoiries du Québec		✓
Forêt Vive		✓
Groupe de villégiateurs près du lac Lytton		✓

Nom	Personnel	Organisme ou groupe
MRC de Papineau		✓
Municipalité de Montpellier		✓
Individu 1	✓	
Individu 2	✓	
Individu 3	✓	
Individu 4	✓	
Total	4	6

5. Recommandations

Bien entendu, dans le cadre des consultations publiques sur l'ajout de nouveaux travaux d'aménagement forestier au PAFIO, les professionnels du MRNF et les organismes responsables des travaux assurent un suivi auprès des utilisateurs ayant exprimés des commentaires à l'égard d'un secteur d'intervention donné.

Cela dit, nous apportons ici quelques recommandations qui visent à améliorer les processus et les outils de consultation publique ainsi que l'harmonisation des activités des utilisateurs du territoire forestier public :

- 1) Il y a lieu de contacter les pourvoiries concernées afin de discuter et de convenir des mesures d'harmonisation opérationnelle quant à la réalisation des travaux d'aménagement forestier prévus sur leurs territoires respectifs (voir les commentaires de la Fédération des pourvoiries du Québec à l'annexe 2);
- 2) Il y a lieu de contacter l'organisme Forêt Vive afin de les informer des modalités mises en place par le MRNF afin de protéger les sols, la régénération et les habitats fauniques, et de les informer des résultats obtenus à cet égard (voir les commentaires de l'organisme Forêt Vive à l'annexe 3);
- 3) Il y a lieu de contacter le groupe de villégiateurs près du lac Lytton concernant leurs préoccupations et leurs attentes qu'ils ont inscrites dans leur document (voir les commentaires du groupe à l'annexe 4);
- 4) Il y a lieu de contacter l'Association des gestionnaires des ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant leurs préoccupations et leurs demandes à l'égard des territoires des ZEC Capitachouane et Festubert;
- 5) Il y a lieu de contacter la MRC de Papineau au moment de l'harmonisation opérationnelle du secteur d'intervention potentiel BEURRE_D'ERABLE en ce qui a trait au sentier de randonnée qui se trouve à proximité;
- 6) Il y a lieu de contacter la Municipalité de Montpellier afin de discuter et de convenir des modalités d'harmonisation opérationnelle en lien avec les préoccupations qu'elle a exprimées;
- 7) Il y a lieu de contacter l'individu 1 concernant la préoccupation qu'il a exprimée (soit la proximité de son chalet);
- 8) Il y a lieu de contacter l'individu 2 concernant son souhait d'obtenir plus d'information sur la planification et la réalisation du plan d'aménagement spécial à proximité de son chalet;

- 9) Il y a lieu de contacter l'individu 3 concernant la préoccupation qu'il a exprimée (soit la construction d'un chemin sur le pourtour du lac Stanislas);
- 10) Il y a lieu de contacter l'individu 4 concernant les préoccupations qu'il a exprimées (soit la proximité de son territoire et de son camp de chasse aux SIP concernés).

6. Commentaires reçus

Commentaires reçus via un document PDF sur l'outil web de la TRGIRTO

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Un aperçu des commentaires exprimés
Fédération des pourvoiries du Québec	Pourvoirie	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• La prévisibilité quant au moment où se dérouleront les travaux d'aménagement forestier;• La planification et la localisation des secteurs d'intervention potentiels et des chemins forestiers;• La qualité du paysage et des habitats fauniques;• Les types de travaux d'aménagement forestier;• La quiétude de la clientèle des pourvoiries. <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 2.</p>
Forêt Vive	Organisme environnemental	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• La protection des sols et de la régénération;• La protection des habitats fauniques;• Certaines pratiques forestières telles que les plantations à l'aide d'une seule essence d'arbre. <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 3.</p>

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Un aperçu des commentaires exprimés
Groupe de villégiateurs près du lac Lytton	Villégiateur	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proximité de propriétés et de chalets de villégiature; • La proximité d'un site de mise à l'eau pour les embarcations; • La proximité d'un terrain de camping; • La proximité de sentiers de véhicules hors routes (quads, motoneiges); • La qualité visuelle des paysages; • L'intégrité d'un environnement sans perturbation; • Les impacts multiplicatifs des coupes actuelles et à venir; • Les impacts sur les chemins forestiers locaux. <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 4.</p>

Commentaires reçus via l'outil web - la carte interactive - du MRNF

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
Unité d'aménagement (UA)	74-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	TANAKA, VANSITTARD, GOULET
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • Une préoccupation concernant la construction et la réfection de chemins sur le territoire de la ZEC Capitachouane • Une demande de suspendre les activités d'aménagement forestier durant la 1^{ère} semaine de chasse à la carabine pour les ZEC Capitachouane et Festubert • Une préoccupation concernant les aires d'empilement du bois le long de la Route 26 sur le territoire de la ZEC Festubert

Émetteur du commentaire	MRC de Papineau
Unité d'aménagement (UA)	72-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	BEURRE_D'ERABLE
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande d'être contacté au moment de l'harmonisation opérationnelle afin de convenir des mesures de protection à accorder à un sentier de randonnée

Émetteur du commentaire	Municipalité de Montpellier
Unité d'aménagement (UA)	72-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	BEURRE_D'ERABLE, ECORCES
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande d'être contacté au moment de l'harmonisation opérationnelle afin de convenir des mesures de protection à accorder à un sentier de randonnée • Une préoccupation à l'égard d'une partie du territoire des deux SIP qui fait l'objet de demandes d'aires protégées

	<ul style="list-style-type: none"> • Une préoccupation concernant la sécurité routière notamment en lien avec la présence de sentiers de quads et de motoneiges • Une préoccupation concernant la protection des lacs, des cours d'eau et des milieux humides • Une préoccupation concernant la protection de la flore et de la faune présente dans la réserve faunique de Papineau-Labelle
--	--

Émetteur du commentaire	Individu 1
Unité d'aménagement (UA)	72-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	ALBATROS_2
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • Une préoccupation à l'égard des travaux d'aménagement forestier prévus à proximité de son chalet

Émetteur du commentaire	Individu 2
Unité d'aménagement (UA)	73-52
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	YOUNG
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • Des précisions sont demandées concernant la planification et la réalisation du plan d'aménagement spécial prévu près du lac Young

Émetteur du commentaire	Individu 3
Unité d'aménagement (UA)	73-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	STANISLAS
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • Une préoccupation concernant la construction d'un chemin sur le pourtour du lac Stanislas

Émetteur du commentaire	Individu 4
Unité d'aménagement (UA)	74-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	CATTO, EDGAR

Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • Une préoccupation à l'égard de son secteur et de son camp de chasse • Une question concernant la localisation des chemins qui seront construits dans le SIP CATTO
--	--

7. Commentaires concernant le processus de consultation

Compilation des commentaires reçus
<p>Concernant le processus et les outils de la consultation publique</p> <p>« <i>Les suites à mon commentaire me permettront de définir mon appréciation de votre processus</i> »</p> <p>« <i>Je trouve intéressant, mais la plateforme n'est pas très conviviale</i> »</p> <p>« <i>Assez présent</i> »</p> <p>« <i>Oui très apprécié</i> »</p> <p>« <i>Bonne</i> »</p> <p>« <i>Très apprécié</i> »</p> <p>« <i>Bonne</i> »</p>

Annexe 1: Avis public

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

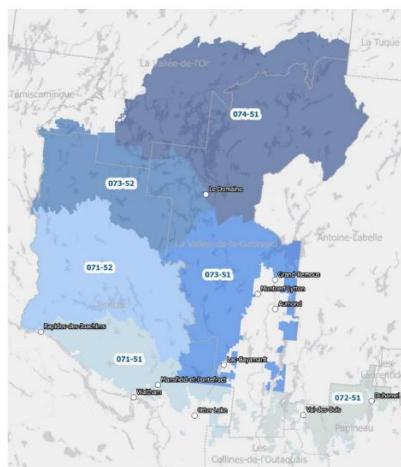
CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN OUTAOUAIS DU 28 OCTOBRE AU 21 NOVEMBRE 2025

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) ainsi que sur les plans d'aménagement spéciaux (PAS) de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) majoritairement sur le territoire public de l'Outaouais.

Ces PAFIO et ces PAS présentent des secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux tels que la récolte de bois, le reboisement, le dégagement, des éclaircies, la préparation de terrain ainsi que la construction et l'amélioration de chemins multiusages dans les unités d'aménagement 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51.

Les travaux soumis à cette consultation sont majoritairement prévus à l'intérieur des limites administratives des municipalités régionales de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais, de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Papineau.

Veuillez noter que certaines des unités d'aménagement mentionnées ci-dessus touchent les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et des Laurentides.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires : Québec.ca/consultations-forêt-outaouais

Vous avez jusqu'au 21 novembre 2025 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.



SÉANCES D'INFORMATION VIRTUELLES
Les spécialistes du Ministère, en collaboration avec la MRC de Pontiac, tiendront deux séances d'information virtuelles afin de donner plus de précisions sur les plans présentés ainsi que sur la façon d'émettre des commentaires en ligne. Une période de questions concrètera l'activité.

4 novembre 2025, de 12 h 30 à 13 h 30 – Inscription à www.trpirto.ca/fr/ avant le 3 novembre à midi.

5 novembre 2025, de 19 h à 20 h – Inscription à www.trpirto.ca/fr/ avant le 4 novembre à midi.

Un lien Internet et des instructions seront ensuite transmis par courriel aux personnes inscrites.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour obtenir des renseignements ou pour prendre un rendez-vous, communiquez avec nous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Tél. : 819 246-4827, poste 701449
Consultationpafo-outaouais@mrrn.gouv.qc.ca

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Annexe 2: Commentaires de la Fédération des pourvoiries du Québec

Consultation PAFI-O 2025

Pourvoirie membre de l'APO

Les éléments qui doivent être pris en compte pour assurer l'atteinte de cet objectif et qui ne se retrouve pas dans vos propositions de secteurs d'interventions :

Prévisibilité :

- Nous voulons participer à la planification des chantiers et voulons connaître au moins 1 an d'avance lorsque des opérations seront réalisés sur le territoire d'une pourvoirie ou d'un secteur d'intérêt d'une pourvoirie à droit non exclusif.

Assurer que le réseau routier est préalablement convenu pour assurer :

- La concordance entre le développement d'un réseau routier durable et la localisation des secteurs d'interventions ;
- Le découpage et la sélection des secteurs d'interventions en tenant compte du réseau routier à maintenir, à refermer (vieux chemins non désirés, etc.) et à développer (en concertation à l'échelle de la pourvoirie) ;
- Le respect optimal des limites du bail de la pourvoirie. Aucun secteur d'intervention à cheval sur la limite de la pourvoirie ne sera accepté. Tel que discuté à la TGIR, on tente seulement de ne pas traverser les limites mais on ne garantie rien. En ayant pas de ZIP sur les limites, les chances de faire des réhabiliter des vieux chemins ou l'implantation de nouvelles traverses seront grandement diminués.

Assurer le maintien dans le temps d'un milieu forestier de qualité touristique pour tous les secteurs aménagés et utilisés par la pourvoirie

- Convenir du déploiement des secteurs dans l'espace et dans le temps (séquence) et d'orientations associées à chacun ;
- Les secteurs prévus à court terme (3ans) devront être harmonisé finement incluant un processus de communication et de validation de certains éléments avant d'être mis dans la banque de SI afin de ne pas se retrouver à harmoniser 2 semaines avant l'émission du permis ;
- Assurer le maintien de paysages de qualité des lacs et sites utilisés et à potentiels de développement en tenant compte des règles de l'art plutôt qu'en appliquant des pourcentages sans autre forme d'analyse (atteindre l'objectif plutôt que de se limiter à la norme).

Assurer un rendement soutenu en habitat à l'échelle appropriée pour la pourvoirie et favoriser la résilience du milieu forestier et des habitats aquatiques dans un contexte de changement climatiques.

- Assurer la mise en place de critères d'aménagement forestier durable pour chaque pourvoirie ;
- Limiter le niveau de récolte à un taux durable tenant compte du maintien de massifs et de vieilles forêts sur la pourvoirie. En aucun cas, le taux de récolte en pourvoirie ne devrait excéder le taux de récolte de l'UAF (non pas le taux potentiel de l'UAF mais le taux réel de récolte de l'UAF en fonction du contexte) ;
- Modifier les approches actuelles de gestion écosystémiques pour tenir compte de la présence et de l'échelle de la pourvoirie. Bien que les pourvoiries se sont opposées à la récolte par COS, la consultation permet de constater les problématiques qui s'y rattachent (dimension, planification contigu, COS sur limite de territoire, etc.). La dimension moyenne des pourvoiries dans l'Outaouais est de 109 km² (superficie productive et improductive). Donc on parle d'en moyenne 3 à 4 COS pour que le territoire soit récolté. Ceci n'est pas acceptable considérant l'agglutinement de COS présenté par votre ministère. Finalement, nous n'avons aucune idée du type de COS proposé (information non disponible et pourtant essentielle). Si la méthode

n'est pas adaptée au PADE, nous désirons que les COS soit de type 3 sur l'ensemble des COS ou partie de COS à l'intérieur des pourvoiries. Comme vous pouvez le voir dans le tableau suivant, si l'on transpose vos règles de gestion écosystémique de type COS au niveau de consultation présent et passé et de récolte des 10 dernières années, on retrouve 40% des pourvoiries en équivalent d'un T0 ou d'un T1 .

NO. PERMIS	NOM POURVOIR	RÉGION	MEMBRE	Superficie		Superficie inproductrice (ha)	% Consulté 2022 [% Consultation 2022]	Superficie perturbée [% perturbation 2022]	% déjà consulté p/r superficie perturbée	Superficie perturbée 2021 [% perturbation 2021]	% superficie perturbée p/r superficie perturbée	Secteur 3 passage(s)	Niveau de perturbation actuelle	
				Total (ha)	Production (ha)									
07-586	CHALET DU LAC MIGLIUVERA	7	N	4 549.32	3 306.00	1 245.37	11.49%	0.36%	0.39%	-	0%	2%	T0	
07-841	CLUB DE CHASSE ET RÉSERVE LAC D'ULLIVAN	7	O	15 116.17	11 681.43	3 434.74	27.45%	5.21%	142.68	1%	23%	2%	T0	
07-842	CLUB DE CHASSE FEUD DE GRANVILLER	7	O	15 116.17	11 681.43	3 434.74	27.45%	5.21%	142.68	1%	23%	2%	T0	
07-852	CLUB LAC ARÔLE	7	O	15 171.22	13 896.66	1 274.57	2 598.75	18.47%	2 330.00	23.92%	9.85	0%	43%	T0
07-521	DOMAINE DU LAC BRISON	7	O	14 200.03	11 054.18	3 146.83	968.93	8.77%	-	0.00%	0%	9%	2%	T0
07-413	DOMAINE LAC DES SABLONS	7	N	9 248.76	6 741.76	1 202.76	1 202.76	100%	1 202.76	100%	15.18	0%	24%	T0
07-815	LE DOMAINE SHANNON INC.	7	O	32 970.82	26 547.65	6 403.78	4 411.72	16.41%	721.87	2.72%	237.05	1%	20%	T0
07-546	LE POURVOYEUR DE L'EST CANADIEN	7	O	2 670.20	1 852.91	817.29	105.94	5.72%	1 647.49	80.99%	240.61	13%	10%	T0
07-865	PAVILLON ARC-EN-CIEL	7	N	26.30	10.92	14.00	0.00%	0.00%	-	-	0%	0%	0%	T0
07-817	PARK FOREST INC.	7	O	23 850.42	18 110.00	4 000.54	1 545.52	8.13%	12 580.05	65.45%	4 432	0%	75%	T0
07-830	PAVILLON WAPUS INC.	7	O	26 656.79	22 063.22	4 591.57	7 476.33	33.89%	12 230.87	55.38%	661.56	3%	92%	T0
07-413	POLYVOIRIE CHEVREUILS BLANC INC.	7	O	4 216.98	3 550.69	657.92	1 320.60	37.11%	322.65	0.07%	3.16	0%	46%	T0
07-830	POLYVOIRIE LAURENTIENNE INC.	7	O	1 370.00	1 000.00	1 486.00	1 486.00	100%	370.00	100%	4 424.21	1%	133%	T0
07-843	POURVOIRIE CONCOU	7	N	13 479.58	11 904.33	1 570.21	1 112.34	9.34%	6 812.51	57.23%	47.38	0%	67%	T0
07-536	POURVOIRIE CHEMISE GRAVELLE	7	O	1 134.00	932.46	0.00	-	0.00%	-	-	0.00%	0%	0%	T0
07-423	POURVOIRIE DU LAC DE LA FOUCHE	7	O	13 000.56	9 830.00	8 438.13	8 438.13	100%	0.00%	-	-	0%	0%	T0
07-933	POURVOIRIE DU LAC FORANT	7	N	6 212.83	4 706.89	1 055.94	2 632.48	55.93%	-	0.00%	118.57	3%	58%	T0
07-622	POURVOIRIE DU LAC DE L'INDIENNE	7	O	1 184.49	660.79	148.54	22.30%	18.09	18.09	27.58%	92.33	14%	53%	T0
07-831	POURVOIRIE DU LAC DES GRIMES	7	O	32.29	14.12	18.01	0.00%	0.00%	-	-	0.00%	0%	0%	T0
07-832	POURVOIRIE MOISSE NATAMIA INC.	7	O	31 144.78	26 842.21	4 702.57	10 773.72	40.74%	12 364.57	46.70%	1 428.46	5%	93%	T0
07-417	POURVOIRIE PAVILLON LA VÉGÉNÉRIE	7	O	15 235.11	13 942.22	1 292.89	8 604.15	33.47%	5 540.23	11.20%	210.07	3%	47%	T0
07-847	POURVOIRIE PAVILLON LA VÉGÉNÉRIE	7	N	15 235.11	13 942.22	1 292.89	8 604.15	33.47%	5 540.23	11.20%	210.07	3%	47%	T0
07-605	TERTOIRE DE LA CIGALOU	7	O	16 401.79	13 990.08	3 402.71	8 873.44	63.30%	3 643.47	26.33%	57.20	0%	60%	T0
07-606	TERTOIRE DE PÉCHE ET DE CHASSE POURIER INC.	7	O	31 973.89	26 482.27	5 491.62	15 025.97	56.74%	12 018.79	45.38%	1 359.51	5%	107%	T0

Superficie inproductrice	A. Terrain agricole	EQUIVALENT COS	Nombre perturbation
AEP	Aire d'emplacement et d'ébranchage (de plus d'un an)	T2	9 à 35
AF	Terrain agricole localisé dans les secteurs à vocation forestière	T2	30 à 49
AL	Autre	T2	50 à 69
ANT	Miseusement perturbé par l'activité humaine (non-boisé)	T2	70 à 100
DT	Domaine humide	T0	70 à 100
DS	Déserté/sec	T0	70 à 100
EAU	Etendue d'eau	T0	70 à 100
GR	Gravierie	T0	70 à 100
ILE	Ile: superficie < 1 ha	T0	70 à 100
INO	Site mondial, site exondé non régénéré	T0	70 à 100
LTE	Ligne de transport d'énergie	T0	70 à 100
MLF	Zone faiblement perturbée par l'activité humaine (boisé)	T0	70 à 100
NX	Inclusion non exploitables à l'intérieur d'un traitement sylvicole	T0	70 à 100
RO	Route et autoroute (entreprise)	T0	70 à 100

- Retrait des secteurs qui se retrouvent dans un indice d'humidité élevé dans les chantiers potentiels été. Bien que l'on dit que c'est le terrain qui parle à la fin, on s'aperçoit que dans 85% des cas, la machinerie circule dans ces zones en période estival créant de l'ornierage et modifiant le régime hydrique du secteur en plus d'augmenter la sédimentation et le réchauffement des cours d'eau.
- Tenir compte des limites de zone de chasse à l'intérieur de la pourvoirie.
- Faire des corridors fauniques dans l'ensemble des chantiers afin de relier les massifs et zone d'intérêt de la faune. On ne parle pas ici de bande de 60 m mais de réel corridor pouvant exercer les missions dans le temps.

Travaux non-commerciaux :

- Aucun aménagement intensif sur les chemins qui donnent accès aux infrastructures des pourvoiries ;
- Analyse des zones de contraintes (rugosité, sol mince, etc) afin d'éviter de faire ressortir des champs de pierres qui ne passent pas auprès de la clientèle ;
- Maintenir un niveau de peuplement mixte dans les chantiers de préparation de terrain. Bien que forestièrement parlant le passage d'une mixte feuillus en résineux ne représentent qu'une accélération de la séquence naturelle, les peuplements mixtes ont une grande importance dans l'amélioration des caractéristiques des habitats.
- Maintien d'une zone non traité de 20 à 30 m le long des chemins qui donnent accès à des hébergements à l'intérieur de la pourvoirie. Ces zones permettent de maintenir une construction latérale qui favorise la protection du grand gibier en plus de maintenir un habitat favorable pour le petit gibier qui est de plus en plus populaire en pourvoirie.

Hébergement :

- Aucun campement temporaire ou volant sur le territoire de la pourvoirie sauf si entente avec le pourvoyeur sur l'emplacement et les conditions.

UAF 71-51**Pourvoirie Chalet du lac McGillivray**

Voir commentaire générique pour pré-com.

Toutes les assiettes en bordure du lac devront être réalisé le plus tard possible en saison afin d'éviter le dérangement sonore de la clientèle.

UAF 71-52**Pourvoirie Lac Forant**

Retrait des assiettes du chantier Dablat dans la pourvoirie. Résiduel d'un chantier de 2002. CR sur la limite de la pourvoirie. Pourvoirie plus que sollicité au cours du dernier quinquennal (Orignal + Cyrille BMMB). Taux de récolte de beaucoup supérieur à la récolte de l'UAF et non durable.

Pourvoirie du lac Bryson*Chantier Antoine*

Chantier à cheval sur la limite. CR sur la limite de la pourvoirie. Paysage en face de l'auberge.

Chantier Cuivre

Chantier en majorité CR de 700 ha qui représente à lui seul 6.5% de la superficie productive de la pourvoirie. Chantier beaucoup trop grand pour la capacité d'adaptation de la pourvoirie (sans compter le chantier Antoine (60 ha) et Cafe (125 ha)). Représente 8% de la SP de la pourvoirie et cela représente 10X le taux de récolte de l'UAF ce qui n'est pas durable et viable pour la pourvoirie. Réduire le chantier de 60% si c'est le seul chantier prévu ou de façon conséquente si vous maintenir les 2 autres aussi. Voir commentaires génériques pour le découpage des chantiers. Maintenir le paysage du chemin principal de la pourvoirie (intérieur et extérieur). Coupe à 1 km de l'auberge et du regroupement principal des chalets. Dérangements au niveau sonore si travaux durant la période d'activité de la pourvoirie.

Chantier Cafe

Chantier à cheval sur la limite. CR sur les limites de la pourvoirie. Aucune nouvelle traverse de limite. Maintenir le secteur non accessible en provenance de l'extérieur à la fin des travaux. Le chemin n'existe plus en provenance de l'extérieur. La pourvoirie utilise le territoire avec des accès (sentiers) à partir du lac Bryson. Protection du paysage des lac Marbre et de la Roche Métamorphique.

Pourvoirie Club Lac Brûlé*Chantier Marelle*

Chantier à cheval sur la limite. Retirer la partie sur le libre afin d'en faire un chantier exclusivement dans la pourvoirie. Aucune traverse de limite ne sera acceptée. Sortie du bois par le lac Morris. Maintenir une connectivité à l'intérieur du chantier pour la faune. Assiette CR beaucoup trop grande. Maintenir la dimension en dessous de 25 ha. Viser un chantier d'environ 400 ha (CP/CR) plutôt que 750 ha.

Pourvoirie du lac Dix Miles*Chantier Moine*

Chantier à cheval sur la limite de la pourvoirie. CR sur la limite de la pourvoirie. Retirer la partie en dehors de la pourvoirie et faire un chantier exclusivement à l'intérieur de celle-ci. Protection visuel site principal. Maintenir une ambiance sur le chemin d'accès.

UAF 72-51**Pourvoirie Chevreuil Blanc**

Samlock

Aucun ajout à ce chantier déjà consulté. Pour avoir accès à la partie ouest de l'ajout, on doit traverser la décharge du lac Brûlé ce qui ne serait pas économiquement rentable pour une superficie de 12 ha. Pour la partie Est, l'ajout touche 2 chalets. La version originale touchait déjà 8 chalets.

UAF 73-51**Pourvoirie Doolittle**

Chantier Gélon 2

Retirer tous les peuplements JIN dominance de BOP qui a peu de preneur. Retirer les assiettes du côté du Territoire Poirier afin d'en faire un chantier exclusivement Doolittle.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie (consultation actuelle et passé):

1. Dino
2. Grelon 2
3. Harkin (au nord de la route de la Corneille (chemin Harkin);
4. Dot (secteur lac Vail)

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Pourvoirie Territoire Chasse et pêche Poirier

Chantier Vinet

Aucun intérêt pour ce chantier. Plusieurs chantiers plus importants pour la pourvoirie. Trop de chance que le bois sorte par le chemin de la Corneille plutôt que par la route 14 afin d'augmenter le volume pour compenser pour le pont. Ceci va créer une traverse de limite.

Chantier Érié

Aucun intérêt pour ce chantier. Plusieurs chantiers plus importants pour la pourvoirie.

UAF 73-52

Pourvoirie Club du lac Brûlé

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

- 1- Yankee 1 (partie Lac Yankee)
- 2- Brûlerie
- 3- St-Amand (consultation 2019)
- 4- Brûlé 3
- 5- Yankee 1 (partie lac St-Amand)

Retirer les parties en ajout au Yankee 1 en bordure du lac de la Ferme. Il se retrouve contigu avec les coupes de 2020 et sont en ajout à un chantier accepté en 2021.

Les chantiers devront se récoltés sur au moins 2 passes afin de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Pourvoirie Territoire Chasse et pêche Poirier

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable pour la pourvoirie.

Chantier Carmen

Aucun intérêt. Assiette contiguë à un chantier de CPRS de 2016-2017.

Chantier Redan

Aucune assiette contigüe à des CR de moins de 30 ans. Sortie des bois par la route 14. Protection visuelle lac Redan, Louise, Lawlis. CR beaucoup trop grande et continue le long du lac Redan. On ne veut pas l'effet du Skull/Dagger a eu sur le lac de la Carpe. Limiter le chantier à 250 ha. Maintenir des corridors fauniques afin d'avoir des assiettes de dimension acceptable (se servir des zones d'humidité, des ruisseaux, des CP, etc.). Chantier touche 4 zones de chasse.

Chantier Trois Lacs

Chantier à cheval sur la limite. La pourvoirie accepte un chantier exclusivement pourvoirie. La partie extérieure peut sortir par le chantier King. Aucune traverse de limite. Facilement 2 chantiers dans la proposition (nord et Sud). Diminuer la dimension des assiettes pour les CR de la partie Nord. Protection visuelle lac Cardinal, Lorraine et Redan.

Chantier King

Aucun intérêt de la portion dans la pourvoirie.

Chantier Raquette

Aucune assiette contiguë à des assiettes de moins de 30 ans. Protection paysage lac Lorraine, Chasseur et Raquette. Chantier d'intérêt. Chantier touche 2 zones de chasse.

Chantier Scardino

Chantier en face du Skull/Dagger qui a eu un impact certain sur le paysage. Le paysage de la zone sud du lac est affecté à 50% par la coupe. Aucun ajout dans le visuel du lac. Possibilité de parler du reste du chantier si sortie des bois par la route 14. Sinon aucun intérêt.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

1. Denis (en cours de réalisation)
2. Léolo (réalisé)
3. Lunette
4. Trois Lacs
5. Raquette
6. Titus
7. Noir
8. Redan
9. Ipome
10. Graf
11. Poirier

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Se servir des limites des zones de chasse afin d placer les séparateurs de coupes afin de maintenir une limite physique sur le terrain. Cette demande représente un élément de sécurité pour la clientèle lors des périodes de chasse.

Implantation du chemin du Dino (du chantier Lunette au chantier Machie) par l'intérieur de la pourvoirie refuser. Une seule entrée par la route 14 vers le chantier Machie. Le chemin n'existe pas et créera un nouveau grand chemin qui sera ingérable.

UAF 74-51**Pourvoirie Wapus**

Aucun ajout dans la pourvoirie. Chantiers harmonisés non terminés et la pourvoirie a fait plus que sa part au courant des dernières années.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

5. Wavel
6. Picard (à la condition qu'il soit travaillé tel que discuté dans le comité ciblé de la pourvoirie)
7. Benson (consultation 2020)
8. Robert 2

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Se servir des limites des zones de chasse afin de placer les séparateurs de coupes afin de maintenir une limite physique sur le terrain. Cette demande représente un élément de sécurité pour la clientèle lors des périodes de chasse.

Pourvoirie l'aventure du Pro

Chantier Ducarny

Résiduel du chantier Lilian 2019. On mentionnait déjà en 2021 de ne pas ajouter de coupe dans ce secteur déjà très perturbé. Partie sud-est du chantier accessible par un pont temporaire fait par LP. Ce qui avait été récolté dans le secteur est fait. Retrait du chantier dans la pourvoirie.

Chantier Patricia (TCP)

Toute des assiettes préparées et plantées en 2017. Pourquoi refaire une préparation de terrain. La pourvoirie s'y oppose.

Chantier Bier

Aucune coupe contigüe avec une assiette de moins de 30 ans. Retrait de toute les zones avec un indice d'humidité élevé. Protection des paysages du lac Bank.

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable pour la pourvoirie.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

1. Snake (réalisé)
2. Toad Geoffrion
3. Ducamy
4. Bier

Aucun chantier dans le secteur du lac Lilian et Patricia. Le secteur est déjà trop perturbé depuis 2018. La concentration des coupes dans un même secteur est beaucoup trop élevé et ne permet pas une adaptation adéquate de la clientèle.

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Annexe 3: Commentaires de l'organisme Forêt Vive

Toute coupe sans la protection du sol et de la régénération est interdite. Art 153 RNI

FORETVIVE observations et opinion après 25 ans de consultations

Forêt Vive défend une exploitation raisonnable qui protège le sol, la régénération, les habitats et vise à restaurer la forêt.

Après 25 ans de consultations nous avons pu constater que c'est au niveau de l'application sur le terrain que se posent les plus gros problèmes. **La loi québécoise interdit toute coupe sans la protection du sol et de la régénération. Art 153 RNI** Malheureusement, dans la majeure partie de la forêt, le type de machinerie, la rémunération au rendement et les méthodes de récolte et de plantation telles que: l'ébranchage au chemin, le peignage et le scarifiage lourd endommagent une partie importante du sol et détruisent presque toute la régénération.

-**Revoir la voirie forestière:** il y a trop de chemins qui déboisent trop large et détruisent trop de sol ce qui a un impact majeur sur la faune et la flore en fragmentant les habitats. Ceci parce qu'au lieu d'aménager la forêt près des usines on rase et on va piller plus loin. Jusqu'aux années 60 les fermiers de la Gatineau produisaient 3.5 m.c. /ha. Les Suisses 7 m.c. / ha. Aménagés, les 6 millions d'ha de forêt privée produiraient autant que la récolte actuelle en forêt publique (22 millions de m.c.).

[Logging Scars Trip Report and Project Preview | Wildlands League](#) (1).

-**Protéger les sols:** limiter le % de sol endommagé et élaborer un indice d'érosion. La Colombie Britannique impose une limite de 8%. L'ONU recommande 6%. Le Québec ne pénalise pas et ne comptabilise même pas le sol fortement endommagé de l'aire d'ébranchage ou d'empilement qui peut occuper 20% du chantier. Annexe 1

-**Interdire le peignage et le scarifiage lourd précédant les plantations.** Ils causent les pires dommages au sol et sont subventionnés à 100%. Nous sommes opposés au peignage qui entraîne l'humus avec les souches, les cailloux et les arbres qui ont survécu à la coupe dans les andains ainsi qu'au scarifiage lourd, aux poquets et au décapage qui détruisent jusqu'à 100% du sol organique et de la régénération. <https://www.youtube.com/watch?v=eh13wqkza5E&t=99s>

-**Protéger la régénération:** Si on veut restaurer nos forêts il faut d'abord appliquer la réglementation qui interdit de couper tous les bouleaux, peupliers, résineux de moins de 12 cm, les frênes, cèdres, érables à sucre de moins de 30 cm, les pins blancs et rouges, merisiers et chênes de moins de 40 cm à la souche . A ce diamètre ces arbres on déjà de 20 jusqu'à 80 ans dans le cas des érables. Dans la forêt mixte de l'Outaouais il y a jusqu'à dix mille tiges de régénération par ha qui devraient rester debout .On ne verrait pas à travers la coupe si on appliquait la réglementation comme en forêt privée. [Forêt-vive :Récolte de peuplier et destruction de la régénération de feuillus durs](#)

-**Protéger les habitats:** Dans la forêt mixte et résineuse, presque toute la récolte s'effectue en coupes rases couvrant plusieurs dizaines d'hectares qui ne sont séparées des autres que par un rideau d'arbres. Si bien qu'on déboise de vastes territoires, détruisant l'habitat de milliers d'espèces animales et végétales, ce qui se répercute sur toute la chaîne alimentaire. On autorise maintenant des coupes plus grandes (COS), il est encore plus important de conserver la régénération, et une partie des arbres.

-Interdire l'ébranchage au chemin: il prive d'éléments nutritifs le parterre de coupe et endommage fortement le sol de l'aire d'ébranchage qui occupe jusqu'à 20% de la surface exploitée et rase une bande de 60 mètres. Le poids considérable placé sur les roues arrière des grosses débusqueuses est responsable de l'ornierage et de la compaction dans le sentier de débusquage et l'aire d'ébranchage même en hiver. Cette zone subit des dommages supplémentaires et une perte d'humus importante qui est entraînée avec les branches lors de la mise en andains.

Remplacé ailleurs, il domine en Outaouais où la majorité des peuplements résineux et tous les peuplements mixtes où le peuplier est mature sont récoltés de cette façon depuis 50 ans. Elle est autorisée depuis 2017 dans l'érablière.

-Biomasse: électricité, chauffage, éthanol, biochar. Des pins gris privés de leurs résidus accusent une réduction de 18% de leur taux de croissance. Ce qui démontre qu'on n'aurait jamais dû autoriser l'ébranchage au chemin et qu'on devrait laisser une partie des arbres matures. En Europe on recommande de ne pas prélever de biomasse sur les sols pauvres, au plus 25% sur les sols moins pauvres, 50% sur les sols de fertilité moyenne et au plus 70% sur les sols les plus riches. 80% des sols québécois sont considérés comme pauvres. Ces projets commencent par des résidus mais souvent ils finissent par utiliser les arbres au complet. Il faut une évaluation de l'empreinte écologique avant de d'autoriser et de subventionner ces projets.

-Respecter la réglementation en forêt feuillue: M. Zoran Malcens qui a instauré le jardinage en 1986 a constaté en 2010 que l'industrie n'avait pas respecté les normes de martelage dans 50% des cas. On préconise d'autres méthodes d'aménagement. Les nouvelles normes seront-elles respectées? Depuis 2017 on autorise l'ébranchage au chemin en forêt feuillue ce à quoi nous nous opposons.

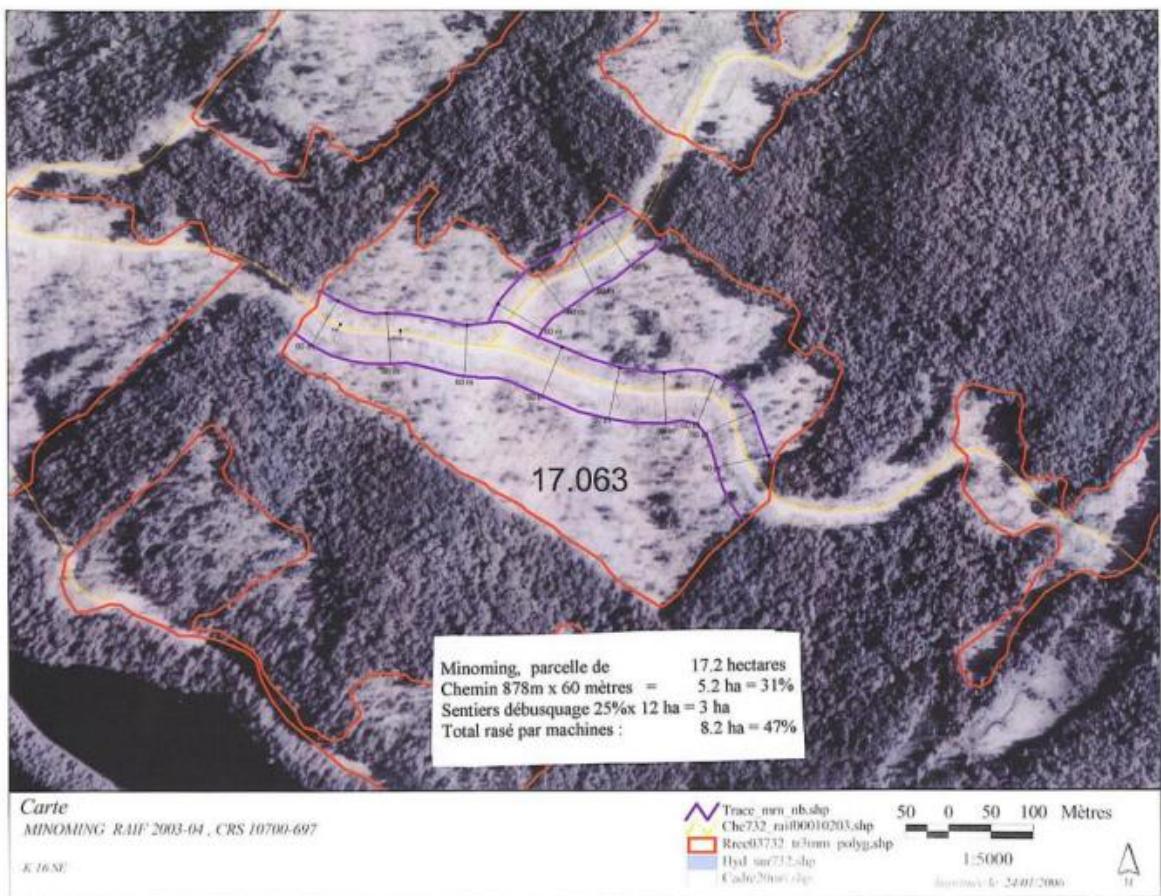
-Zones d'intensification. Nous sommes contre la réforme qui veut confier le tiers du territoire ainsi que l'aménagement aux forestières. Nous sommes contre les plantations mono espèces et l'éducation de peuplement qui ne favorise qu'une espèce. Ces pratiques diminuent la biodiversité. On va y consacrer à perpétuité les meilleurs sols des zones habitées, capables de produire les plus belles forêts mélangées et la faune la plus abondante. Les plantations diminuent la biodiversité des semences, des essences. Elles sont fragiles, coûteuses (jusqu'à 7000\$ /ha), et produisent un bois inférieur et seront remplacées par d'autres plantations. *Québec reboise au frais du contribuable cent milles hectares par an. Avant de continuer dans cette voie il faut étudier soigneusement la situation.*

-Restaurer la forêt: c'est toute la forêt qu'il faut ménager et aménager de façon écosystémique pas seulement les aires protégées. Nous sommes d'accord pour intensifier l'aménagement des forêts naturelles d'abord en protégeant la régénération, grâce à la coupe sélective, le jardinage, l'enrichissement en essences adaptées au sol, etc.

Inventaires forestiers et rapport annuel: accès du public aux données, ce qu'on nous refuse.

Forêt Vive, Maniwaki, PAFIO, 2012, demandes générales.

Dominique Bhérer 819-334-5544 foretvive@hotmail.com



Annexe 4: Commentaires d'un groupe de villégiateurs près du Lac Lytton

PRÉOCCUPATION SUR LES INTERVENTIONS FORESTIÈRE À PROXIMITÉ DU LAC LYTTON

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS - NOVEMBRE 2025

Le territoire situé à proximité du lac Lytton (ZEC Bras-Coupé Désert) est fortement fréquenté par de nombreux plaisanciers. Plusieurs facteurs expliquent cette utilisation, notamment la présence d'environ 40 propriétés et chalets, l'existence de sites de mise à l'eau pour les embarcations au lac Lytton et au lac des Rivières, ainsi qu'un camping géré par la ZEC Bras-Coupé Désert à ce dernier emplacement. S'ajoute également la présence d'une importante piste Trans-Québec de motoneige et de VTT.

Dans ce secteur, de nombreuses activités sont pratiquées, telles que la randonnée, le VTT, la motoneige, la chasse et la pêche. Il est essentiel de souligner que toutes ces activités se déroulent dans un environnement naturel, où la qualité visuelle des paysages et l'intégrité de l'écosystème, préservé de toute perturbation anthropique, constituent des conditions primordiales à leur réalisation.

PRÉOCCUPATION SUR LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Tel que mentionné précédemment, de nombreuses activités de villégiature sont pratiquées à proximité du lac Lytton. En se référant à la carte 1 jointe à la fin de ce document, on constate l'existence de trois chemins (A, B et C) empruntés par les plaisanciers. Le chemin A et le chemin D correspondent à la piste Trans-Québec pour les motoneiges et les VTT, tandis que le chemin B relie deux secteurs importants de la ZEC.

Fait étonnant, les coupes réalisées depuis 2024 sont concentrées à proximité des habitations et des chemins utilisés par les résidents. Il est évident que plus les interventions se rapprochent des zones habitées, plus les impacts sur les activités de villégiature sont significatifs. À titre d'exemple, en 2024, l'ensemble des chantiers se situait dans un rayon de 5 km, soit à moins de 10 minutes de VTT des habitations.

Nous avons déjà exprimé nos préoccupations lors des dernières consultations concernant la proximité des secteurs exploités par rapport aux habitations. Les résidents et villégiateurs ont déjà subi des impacts notables découlant de ces interventions.

PRÉOCCUPATION FUTURE, SECTEUR D'INTERVENTION POTENTIEL (SIP)

Cette section vise à mettre en lumière les préoccupations liées aux secteurs d'intervention potentiels. Il est nécessaire de considérer les impacts cumulés des coupes déjà réalisées en plus de ceux des coupes projetées. Les interventions actuelles ont un effet direct sur les utilisateurs locaux et, par conséquent, les répercussions des interventions futures risquent d'être encore plus importantes.

À cet égard, il ne subsiste qu'un seul chemin praticable exempt d'intervention (voir chemin D, carte 1 en annexe). Nous demandons donc la préservation de l'intégrité de l'environnement naturel de ce chemin. En effet, la réalisation d'interventions forestières dans ce secteur priverait les résidents de la possibilité de profiter d'un parcours au sein d'un milieu naturel intact.

Plus spécifiquement, il convient de souligner les secteurs HAY-CR-2001 et HAY-CR-2008 (voir carte 1), où des caches de chasse enregistrées auprès de la ZEC Bras-Coupé Désert sont présentes depuis plusieurs dizaines d'années. La réalisation de coupes de régénération dans ces emplacements entraînerait des impacts majeurs sur ces activités et sur leurs utilisateurs.

Par ailleurs, l'analyse de la carte des interventions potentielles révèle que l'ensemble du territoire situé à l'ouest est concerné. Cette perspective suscite de profondes inquiétudes chez les usagers, car elle laisse craindre une transformation irréversible du milieu. Il est primordial de rappeler que la conservation d'espaces intègres, exempts d'anthropisation, constitue un enjeu essentiel. Sans zones préservées, le territoire risque de perdre toute son authenticité et sa valeur écologique. La question se pose donc avec acuité : les interventions prévues conduiront-elles à une anthropisation totale, privant le territoire de toute portion conservant son intégrité naturelle ?

En résumé, nous formulons nos requêtes pour les interventions potentielles de la façon suivante :

- Nous demandons d'éviter les interventions sur la piste Trans-Québec pour les motoneiges et VTT entre le lac Lytton et la chute des Pins (Chemin D sur la carte). Dans le cas contraire, aucune piste praticable avec un environnement naturel intègre ne sera disponible pour les résidents. Ceci en considérant les effets d'impact cumulatifs puisque les résidents ont déjà subi les impacts négatifs des interventions forestières
- Nous demandons d'éviter les interventions dans les secteurs (HAY-CR-2001 et HAY-CR-2008) pour limiter les impacts sur les activités de chasse pratiquées depuis plusieurs années.
- Nous sollicitons que certaines portions du territoire soient exemptes d'interventions potentiel afin de conservant son intégrité naturelle

À noter que les impacts sur la composante sociale et naturelle doivent être considérés dans son ensemble d'où l'objectif visé par les activités de planifications: prendre en compte les intérêts et les préoccupations des utilisateurs du territoire forestier lors de l'élaboration des PAFI. Les réponses à ces préoccupations ne doivent pas être seulement répondus par des retours aux règlements et articles de lois encadrant la pratique. Il y a une différence entre « prendre les intérêts et les préoccupations » et « prendre en comptes les intérêts et les préoccupations ». Ceci fait toute la différence dans l'atteinte ou non des objectifs des plans d'interventions forestières. Ceci fait toute la différence sur l'acceptabilité sociale ou non des activités.

